

Zeitschrift: Berner Zeitschrift für Geschichte
Herausgeber: Historischer Verein des Kantons Bern
Band: 77 (2015)
Heft: 4

Artikel: Tirs fédéraux et camps militaires : ferment de l'idée nationale
Autor: Streit, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-584061>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tirs fédéraux et camps militaires

Ferment de l'idée nationale

Pierre Streit

Ceux qui considéraient dès 1817 comme prioritaires la centralisation et la permanence de l'Etat au travers d'une armée fédérale crédible, les radicaux, ont pu imposer leurs idées lors de la rédaction de la Constitution fédérale de 1848 grâce à une victoire éclair de la jeune armée fédérale sur les forces disparates du Sonderbund.

Dans l'historiographie suisse actuelle, la montée en puissance de cette armée tend à ne plus être considérée comme un phénomène historique important.¹ L'avènement de l'Etat fédéral semble désormais avant tout perçu comme celui d'un véritable Etat central avec un transfert de compétences cantonales vers la Confédération. Processus dans lequel la dimension économique jouerait un rôle central, avec la création d'un marché commun où les marchandises circulent sans entrave, puis d'une monnaie unique, le franc. Corollaire, d'importantes infrastructures nécessaires au développement capitaliste du pays sont alors construites. De leur côté, les réseaux de chemins de fer et de télégraphes prennent leur essor. Politiquement, l'accent est donc mis sur l'instauration d'un Etat libéral et démocratique tel qu'on le connaît encore aujourd'hui, avec la naissance d'une véritable « nation suisse » et tout le symbolisme qui lui est associé, en particulier les mythes fondateurs.

Et l'armée fédérale dans tout cela? Dans cette vision de la Suisse de la première moitié du XIX^e siècle, aucune place pour elle ou presque. Or, c'est bien l'armée qui, dès 1815, est l'objet de toutes les attentions de la Diète fédérale, notamment financières, puis d'une Commission militaire permanente, chargée de surveiller l'application du règlement militaire fédéral, le premier dans l'histoire suisse, dont l'entrée en vigueur date du 20 août 1817.² Le 20 août pourrait d'ailleurs être considéré comme la journée de l'armée suisse actuelle, car c'est bien son acte fondateur, lui-même lié à trois aspects: la situation militaire de la Suisse, au moment où sa neutralité armée est confirmée par le congrès de Vienne en 1815; l'action de la Diète, de ses membres radicaux et des grands cantons; enfin, l'évolution de la situation aussi bien extérieure qu'intérieure de la Confédération des XXII cantons jusqu'à l'éclatement de la guerre du Sonderbund, en 1847.

C'est sous ce triple angle que le thème des camps fédéraux et celui du tir sont traités ici, en prenant pour exemples le camp de Bière de 1822, puis le Tir fédéral de Lausanne de 1836. Ce sont, avec la création d'une Ecole centrale à Thoune, en 1819, autant d'événements qui permettent d'apprécier la crédibilité opérationnelle de la jeune armée fédérale qui se met en place après la chute de Napoléon.

Même si la neutralité armée de la Suisse est reconnue internationalement en 1815, de sérieux doutes subsistent sur sa crédibilité, en particulier outre-Jura. On peut même dire qu'il s'agit là d'une question qui est une constante de l'histoire suisse depuis cette époque. S'appuyant sur le souvenir du passage d'une armée autrichienne par Bâle, Neuchâtel et Genève en décembre 1813, les appréciations françaises sont confirmées lors d'une nouvelle invasion autrichienne par la Suisse et le Jura en juillet 1815. Les officiers français estiment alors que Bâle, Genève et la Savoie neutralisée sont autant de têtes de pont lancées contre la France sur le Rhin, le Rhône et dans les Alpes. La neutralité suisse joue en réalité contre la France. Ni les milices suisses, ni l'armée fédérale n'ont de valeur à leurs yeux. Il en est de même des fortifications établies, entre 1831 et 1860, à Saint-Maurice, Aarberg, Gondo, Bellinzzone et Sankt Luzisteig, sous la direction du général Guillaume-Henri Dufour (1787–1875), pourtant formé à l'école de Metz en 1809.³

La montée en puissance de l'armée fédérale est un phénomène qui doit être apprécié sur la longue durée, en ne perdant pas de vue la situation initiale dans laquelle elle se trouve en 1815. Il faut ici prendre en compte à la fois le désastre de 1798, au cours duquel la principale puissance militaire de l'ancienne Confédération, la République de Berne, est vaincue en moins de cinq jours, la période de la République helvétique qui, malgré certaines innovations comme l'instauration d'un service militaire obligatoire, débouche sur une quasi-guerre civile, enfin la satellisation de la Suisse qui, en 1813 et en 1815, voit des troupes étrangères traverser son territoire sans aucune résistance de la part de l'armée fédérale. Ces événements marquent les esprits durablement et ce n'est pas un hasard si, en 1912 et à la veille d'une guerre en Europe, ils font l'objet de plusieurs articles dans la *Revue militaire suisse*.⁴

En mars 1815, la mobilisation de l'armée fédérale constitue une nouvelle démonstration de l'incurie de tout le système militaire suisse. Alors que certains cantons comme Vaud parviennent à mobiliser leurs forces rapidement, d'autres s'en montrent incapables. L'arsenal de Coire est ainsi vide. Schwytz ne demande qu'à fournir des troupes, à condition qu'on lui prête des fusils et des cartouches. De son côté, Uri ne possède ni cartouchières ni havresacs. Les exemples les plus pathétiques sont ceux du Tessin et du Valais. Cinq semaines après la décision de la Diète de mobiliser, ce dernier n'a toujours rien fait. « Nous n'avons pas une demi-compagnie disponible » écrit le 13 avril le colonel de Courten.⁵ Quant au Tessin, il promet des hommes mais laisse à la Diète le soin de les équiper. Au final, une armée disparate d'environ 20 000 hommes

finit par être rassemblée, sous le commandement d'un officier professionnel, entré au service de France en 1756, le général et baron Niklaus Franz von Bachmann (1740–1831). Celui-ci investit la Franche-Comté pour assurer la frontière: c'est le dernier chef militaire suisse à pénétrer en territoire étranger. Des mutineries, des difficultés de ravitaillement et la désunion de la Diète le contraignent toutefois à mettre fin à son action. Dépit, il remet son commandement à la Diète le 26 juillet 1815. Dans son rapport final, Bachmann met en évidence les graves déficiences de l'organisation militaire de la Confédération ainsi que les obstacles politiques.

Le projet de règlement militaire général, le premier dans la Confédération, prend en compte les constats de Bachmann parmi lesquels: le manque de préparation des troupes, surtout de leurs officiers; l'armement hétéroclite; enfin l'absence totale d'uniformité dans l'habillement. Bachmann met en évidence le fait que le but de l'instruction n'est pas la parade, mais bien la manœuvre dans le terrain. Il préconise la création d'un état-major permanent, d'une école d'officiers, d'une carte topographique, enfin de rassemblements de troupes, les « camps fédéraux ». En 1816, la Diète, bien consciente de cette situation et des graves lacunes militaires, nomme une commission permanente formée d'officiers supérieurs, la Commission d'inspection militaire fédérale, l'ancêtre lointain du Département militaire fédéral et de sa Commission de défense nationale, chargée de veiller à l'application du premier règlement militaire général, lui-même adopté une année plus tard. Celui-ci crée une armée qui, en temps de paix, reste purement cantonale mais qui, en cas de mobilisation, prend un caractère fédéral. Ce règlement, dont l'un des grands principes est « la volonté de s'astreindre à une sérieuse préparation en temps de paix » prévoit, en particulier, des rassemblements de troupes tous les deux ans. Ces rassemblements qu'on va appeler « exercices tactiques » ou plus simplement « camps fédéraux » répondent à la nécessité « de donner aux troupes une instruction qui leur permette à la fois d'être prêtes à toute éventualité et de se grouper dans un même sentiment vis-à-vis de la patrie commune ». Dès 1817 donc, la préparation militaire est étroitement liée à des considérations politiques et c'est même ce dernier aspect qui l'emporte. Le premier camp fédéral se tient à Wohlen, dans le jeune canton d'Argovie, du 15 au 24 août 1820. Les troupes des cantons de Lucerne, d'Uri, de Zurich, de Bâle, de Berne et d'Argovie, avec un effectif de 2 585 hommes, y participent, sous les ordres du colonel vaudois Charles-Jules Guiguer de Prangins (1780–1840). La Diète *in corpore* assiste à la revue générale. Le camp prend fin sur une attaque de toutes les troupes con-

tre un ennemi marqué. Le 10 juillet 1821, la Diète décide, à l'unanimité, qu'il y aura, l'année suivante, un deuxième camp fédéral. Les cinq Etats de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et de Genève sont invités à y prendre part, ce qu'ils acceptent avec empressement. Le canton de Vaud est alors chargé de trouver un emplacement central. Son choix se porte sur la plaine de Champagne, à Bière.

Le camp de Bière de 1822

Le rapport détaillé que la Commission d'inspection adresse, conformément au Règlement militaire, à la Haute Diète nous renseigne sur l'organisation et sur le déroulement du camp de Bière, ainsi que sur les résultats obtenus dans l'instruction des troupes et dans les possibilités de leur engagement.⁶ Le camp dure dix jours, du 30 juillet au 8 août 1822. Il est placé sous les ordres du colonel lucernois Ludwig von Sonnenberg (1782–1850), assisté d'un état-major avec, à sa tête, le comte Louis de Pourtalès (1773–1848) de Neuchâtel. L'état-major entre en service quelques jours avant le gros des troupes et préside, dès le 28 juillet, l'établissement du camp, rendu difficile en raison de la grande variété des tentes fournies par les cantons. Les troupes réunies à Bière sont réparties en deux brigades d'infanterie, un corps de cavalerie et de carabiniers, ainsi qu'une batterie d'artillerie, vaudoise. Dès le deuxième jour, les troupes s'exercent aux armes et les manoeuvres de ligne peuvent commencer. Le quatrième jour les voit effectuer tous les changements de front, les conversions des lignes ainsi que la formation des carrés. Le dimanche 4 août, jour de culte, une foule de civils – il y eut « rarement, dit le rapport, autant de personnes rassemblées sur un seul point de notre patrie » – se mêle aux troupes. Le lendemain, tout le camp est inspecté, alors que le mardi 6 août, dans l'après-midi, les troupes se livrent à une « fausse attaque » du camp. Au matin du 8, le camp de Bière est levé et les troupes regagnent leurs cantons.

Dans son rapport, la Commission d'inspection militaire fédérale relève avant tout les aspects positifs du camp de Bière qui a tiré profit à la fois des expériences faites deux ans auparavant, à Wohlen, mais aussi de l'ouverture, en 1819, de l'Ecole centrale à Thoune. L'organisation du camp ne donne lieu à aucune critique, car tel n'était pas le but.

Il faut souligner que ce deuxième camp fédéral suscite, dans tout le canton de Vaud et même hors de ses frontières, un très vif intérêt. Des services de « chars à échelles bien attelés et convenablement embanchés » et de voitures

« bien suspendues » sont même organisés, tous les jours, depuis Lausanne et Morges. Comme le dit le rapport, tous ces spectateurs contribuent à répandre la joie et l'activité sur la plaine de Bière et montrent à quel point ils ont été attirés par ce spectacle tout nouveau pour eux. Dans cette optique, les critiques purement tactiques d'Antoine-Henri Jomini (1779–1869) dans sa *Première et seconde épître d'un Suisse à ses concitoyens*, publiées en 1822, apparaissent comme anecdotiques, même si le plus célèbre général vaudois relève des défauts reconnus de longue date dans l'instruction des troupes et estime « qu'on a paru attacher trop d'importance à des mouvements de parade et trop négliger le véritable service en campagne ». Mais Jomini n'est pas seulement critique. Il fait aussi un certain nombre de propositions concrètes: nécessité d'avoir un règlement d'infanterie, opportunité d'organiser des camps avec davantage de troupes pour les exercices à double action et d'initier les commandants de bataillon aux fortifications de campagne, cela dans le seul but d'augmenter la force d'une armée encore bien disparate aux yeux de ce vétéran des campagnes napoléoniennes. En réalité, le camp de Bière contribue surtout à convaincre l'opinion publique de l'utilité et même de la nécessité pour les milices cantonales de recevoir périodiquement un entraînement uniforme, dans un climat favorable au développement de l'« esprit national ». En 1830, un autre camp se déroule à Bière. C'est une nouvelle fois un véritable événement, marqué par l'afflux des civils, une véritable fête patriotique qui prime sur les aspects strictement militaires.

Le Tir fédéral de Lausanne (1836)

Dans la même perspective, le premier tir fédéral a eu lieu en juin 1824 à Aarau. Il faut attendre 1827 pour que le deuxième tir ait lieu à Bâle. Par la suite, il y a un tournus tous les ans, puis tous les deux ou trois ans en fonction de la conjoncture politique. Les premières villes à accueillir les tirs fédéraux sont les grandes villes progressistes du Plateau, dont Lausanne. En 1836, le Tir fédéral se tient pour la première fois à Lausanne, sur les prairies et champs de Beaulieu. La partie supérieure de la campagne de Beaulieu sert alors encore de place d'armes jusque vers 1882.

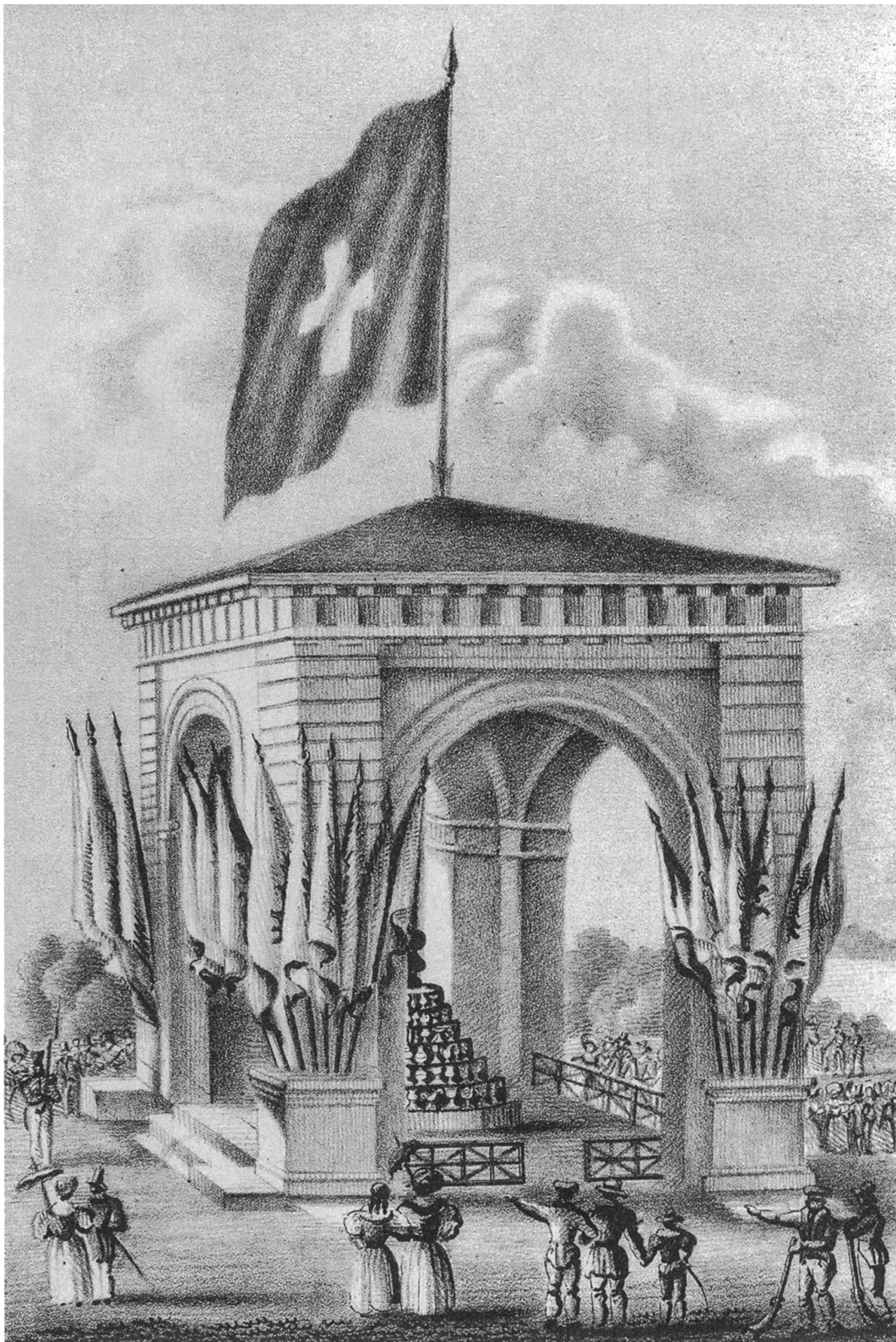
Les fêtes populaires liées au Tir fédéral de 1836 permettent aux radicaux de mener au grand jour leurs débats politiques et surtout de les mettre en scène. La gravure du Tir fédéral est là pour le montrer. On y célèbre l'identité nationale, dans un pays qui reste hétérogène. En 1836, Henri Druey (1799–1855), le chef

des radicaux vaudois, peut développer son programme politique. En 1836, la Confédération se trouve en plein chantier. Les clivages qui la minent depuis la Réforme (clivage confessionnel, clivage villes-campagnes, clivages socio-économiques) sont loin d'avoir été dépassés. C'est ce que constate le grand penseur politique Alexis de Tocqueville lors de son voyage en Suisse, précisément en 1836.⁷ Il relève entre autres la faiblesse du lien fédéral, les inégalités entre cantons et entre habitants et la diversité des régimes politiques. D'où cette phrase choc: « Il y a des cantons, il n'y a pas de Suisse ». Selon Tocqueville, seule une guerre peut réussir à réunir tous les Suisses sous le même gouvernement. De manière prophétique, il prédit que la violence sera nécessaire pour changer le Pacte de 1815. C'est la guerre du Sonderbund de 1847 qui y parviendra.

Avant la Constitution de 1848, les tirs fédéraux sont l'une des seules institutions « nationales » de la Suisse.⁸ A cet égard, la gravure du Tir fédéral de 1836 est pleine de sens: des drapeaux suisses au centre, entourés des drapeaux des 22 cantons, la halle de fête comme cathédrale au culte national, le tout dans une ambiance conviviale avec des banquets agrémentés de discours, de chants entonnés par l'assemblée et de toasts à la patrie. C'est aussi une occasion pour les Confédérés de se rencontrer et d'échanger des idées. Cela favorise le développement d'une conscience politique nationale. La tribune du tir est une plate-forme pour les idées républicaines – libérales, puis radicales. Lors des luttes politiques et religieuses des années 1840, tout discours critique envers les idées radicales sera même interdit et l'orateur hué. Il existe alors une grande solidarité des cantons régénérés envers les peuples « opprimés » des cantons anciens. Ainsi, jusqu'en 1848 – et même 1857 –, les tireurs républicains de cet hybride qu'est la Principauté et canton de Neuchâtel sont accueillis par des ovations et félicités pour leur bravoure, car les Armes-Réunies, la société de tir fondée à La Chaux-de-Fonds en 1820, seront dissoutes en 1840 par le régime monarchique.

La conscience nationale est donc entretenue par la fibre patriotique: on y évoque l'histoire glorieuse des héros considérés comme fondateurs de la Suisse – Guillaume Tell, Winkelried, etc. – et on y adopte une bannière fédérale. Les organisateurs essaient de lier certains tirs à des épisodes importants de l'histoire suisse, par exemple le quatrième centenaire de la bataille de Saint-Jacques lors du Tir fédéral de Bâle en 1844.

Quels sont les temps forts du Tir fédéral de 1836 ? Dans le livre *Souvenirs du Tir fédéral donné à Lausanne du 3 au 10 juillet 1836*, on évoque surtout les discours pleins de verve des orateurs. C'était là l'aspect le plus important. La



Le pavillon des prix du Tir fédéral de 1836. – *Souvenirs du Tir fédéral donné à Lausanne du 3 au 10 juillet 1836*, Lausanne: G. Rouiller, 1836, s. p. NB V Schweiz 2761.

compétition a passé au second plan. On peut en suivre les temps forts au travers des articles de la *Gazette de Lausanne*. A l'évidence, la compétition ne focalise pas l'attention, mais plutôt tous les signes qui peuvent renforcer l'« amour de la patrie ». Le Tir fédéral s'est ouvert le dimanche 3 juillet, dans des conditions atmosphériques idéales. Le samedi, le comité central de Zurich a été accueilli près du reposoir de la Sallaz par son successeur, le comité de Lausanne, accompagné de l'artillerie des élèves du Clos de Bulle, d'un détachement de chasseurs et de la musique des carabiniers. Ils ont ensuite fait leur entrée à Lausanne, où une collation les attendait au Casino, au centre-ville. A 8 heures du soir, 22 coups de canon ont annoncé le commencement du Tir. Les coups de carabine se sont fait alors entendre jusqu'à l'illumination de la promenade de Montbenon. La visite de la halle de fête est à elle seule un temps fort. On y célèbre la concorde confédérale. Quant à la compétition elle-même, on peut relever la proportion de tireurs vaudois primés et leur nombre: près de 900 sur un total d'environ 1 900! Le faible nombre de tireurs originaires des cinq cantons catholiques de Suisse centrale, le cœur historique de la Confédération catholique, n'est pas surprenant: la fracture est déjà perceptible, alors qu'il y a en arrière-fond tous les débats autour de la révision du Pacte de 1815.

Quelles sont les personnalités qui ont marqué cette manifestation? En tant que président du comité central de Lausanne, Henri Druey joue évidemment un rôle de premier plan, avec le bourgmestre de Zurich, Johann Jakob Hess (1791–1857), l'une des grandes figures de la Régénération zurichoise. Conseiller d'Etat de 1831 à 1848 après la révolution libérale de 1830, Druey est partisan d'une révision du Pacte de 1815. Le tir fédéral est pour lui une tribune rêvée pour exprimer ses idées politiques: ne dit-il pas à la tribune le sixième jour du Tir, lors du grand dîner d'invitation: « A quoi attribuer ces traits déplorable de désunion, si ce n'est à l'ignorance, à l'intolérance et à l'imperfection des institutions? ».

Bilan

Dans la première moitié du XIX^e siècle et dans son contexte conflictuel, que ce soit en Suisse ou à ses frontières, l'avènement d'un Etat fédéral va de pair avec celui d'une armée fédérale. Entre 1817 et 1847, celle-ci a l'occasion d'être mise sur pied à plusieurs reprises, que ce soit en 1830, en 1838 lors de l'affaire Louis-Napoléon Bonaparte ou lors de la guerre du Sonderbund. L'issue rapide

de celle-ci est alors due aussi bien aux capacités de commandement de Guillaume Henri Dufour qu'à celles de la jeune armée fédérale, même si ce n'est qu'en 1874 que la Constitution attribue finalement à la Confédération la pleine disposition de l'armée, les cantons ne conservant que des prérogatives limitées. Il faut toutefois attendre 1907 pour que l'organisation militaire traduise cette réalité. C'est donc un processus lent qui dure plus d'un siècle et qui se déroule parallèlement à la création difficile d'un Etat fédéral. L'échelle du temps n'est donc pas la même que celle qui dicte le développement économique du pays, bien plus rapide. Quand elle est créée en 1817 pour garantir la neutralité armée, ce qui est encore sa *raison d'être*, l'armée fédérale a presque une existence symbolique. En 1823, seuls 2 327 soldats participent officiellement au camp de Bière. En 1847, c'est une armée forte de 100 000 hommes, dont de nombreux volontaires, qui apparaît pour la première fois dans toute sa force et qui prend de court aussi bien les grandes puissances européennes que le Sonderbund lui-même. La dissuasion est devenue une réalité. Il n'y aurait pas eu d'avènement d'un Etat fédéral en 1848 si, auparavant, il n'y avait pas eu avènement d'une armée fédérale, ceci avec le règlement du 20 août 1817 et ses réalisations: les camps fédéraux et une « culture » du tir.

Notes

- ¹ Humair, Cédric: 1848. Naissance de la Suisse moderne. Lausanne 2009.
- ² Le Pacte de 1815 commence par ces mots : « Les XXII cantons souverains de la Suisse [...] se réunissent, par le présent Pacte fédéral, pour leur sûreté commune, pour la conservation de leur liberté et de leur indépendance contre toute attaque de la part de l'étranger, ainsi que pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité dans l'intérieur ».
- ³ Barros, Martin: Quand la France surveillait les cols suisses (1815–1914). In: Revue historique des armées, 243 (2006), 65–70.
- ⁴ Publication dès mars 1912 d'une série d'articles sur la situation de la Suisse en 1815.
- ⁵ Muret, Henri; Cérenville, Bernard de: La Suisse en 1815: le second passage des alliés et l'expédition de Franche-Comté. In: Revue militaire suisse, 57 (1912), 189–190.
- ⁶ Chuard, Jean-Pierre: Le camp de Bière de 1822. In: Revue militaire suisse, 110 (1965), 33.
- ⁷ Tocqueville, Alexis de: Œuvres complètes. Paris, 1865, vol. 8, 455: « Berne, 17 août 1836. Il y a des cantons, il n'y a pas de Suisse. Petit pays. Pas de grandes richesses ni de grandes pauvretés. Mœurs tranquilles. Caractère lent. Peu d'intérêt des voisins à l'attaquer. Aucun intérêt à attaquer lui-même. Toutes raisons qui peuvent lui rendre supportable l'absence d'un gouvernement ».
- ⁸ Henzirohs, Beat: Die eidgenössischen Schützenfeste 1824–1849. Ihre Entwicklung und politische Bedeutung. Diss. Phil. Fak. Freiburg 1976.